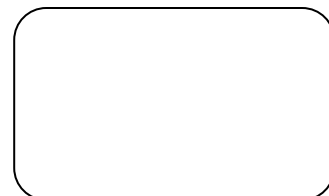




# 10<sup>ème</sup> Rallye St Germain

Dimanche 22 Avril 2018

Réservé à 180 véhicules de collection jusqu'à 1988 ou d'exception de moins de 30 ans, sous réserve d'acceptation par les organisateurs.



NOM..... PRENOM .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél portable ..... Email .....

Permis de conduire N°..... Délivré le.....à.....

VEHICULE ( cocher la case ) Auto  Moto  Cyclo  Club .....

Marque .....Type ..... Année .....

Immatriculation : ..... Assuré par .....

N° de Police : .....Valable jusque.....

Les véhicules d'avant guerre ouvriront le rallye. En fonction de leur véhicule, les participants porteront, si possible, une tenue d'époque. Tout changement de véhicule sera soumis à l'acceptation des organisateurs.

## PARTICIPATION

25 € par adulte, 10 € enfants, lycéens et étudiants participants.

Tout désistement après le 13 Avril 2018 ne donnera droit à aucun remboursement .

Nombre d'adultes .....x 25€ =.....Nombre d'enfants ..... x10€ = ..... Total = .....€

Nota : La totalité des bénéfices seront versés à **Rêves de Clowns** association caritative au bénéfice des enfants hospitalisés .

Chèque à l'ordre du Vannes Rétromobile Club

Réponse avant le lundi 09 Avril 2018

par courrier à : Jacques NOEL - 5 rue Er Palud – Kerbouleven – 56870 BADEN

Informations 06 11 01 03 15 [www.vannesretromobileclub.com](http://www.vannesretromobileclub.com)



## REGLEMENT

- Cette balade, ne revêt aucun esprit de compétition. La courtoisie étant de règle, les participants observeront strictement le code de la route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pouvant survenir avant, pendant et après la sortie.
- Le conducteur affirme que son permis de conduire est bien valide, que le véhicule est conforme à la législation en vigueur, qu'il est assuré tant pour le véhicule inscrit que pour lui même ou la personne appelée à conduire. Il doit attester d'être couvert par une " responsabilité civile " et personnes transportées en cours de validité.
- Les participants, devront se conformer aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du règlement et accepter les décisions des organisateurs. Ces derniers se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule qui ne donnerait pas de signes suffisants de sécurité ou qui s'éloignerait trop des standards d'origine.
- La plaque de la manifestation sera délivrée sur présentation de la carte grise correspondant au véhicule utilisé, de l'attestation de contrôle technique, de l'attestation d'assurance et du permis de conduire. Elle sera placée si possible à l'avant du véhicule, sans masquer la plaque de police et sera retirée obligatoirement avant le retour vers le domicile.
- Une publicité actuelle sur un véhicule de collection n'est autorisée que si elle est également souscrite dans le programme sous un format d'un ¼ de page minimum.

Fait à ..... Le..... Signature

Précédé de la mention : **lu et approuvé**